



SYNDICAT DU PERSONNEL DE LA VILLE DE TROYES
SYNDICAT DU PERSONNEL DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Troyes, le 16 Septembre 2022

Monsieur Yves Minck
Directeur Général des Services
Mairie de Troyes

10000 TROYES

Monsieur le Directeur Général des Services,

Devant les obligations faites par l'instauration du PPCR et du RIFSEEP, les organisations syndicales et la collectivité ont étudié en 2019 la refonte du régime indemnitaire. Nos discussions ont permis un accord unanime avec une mise en place en 2020.

Cependant, certains points de cet accord n'ont à ce jour pas encore abouti. Il s'agit notamment du volet visant à équilibrer le régime indemnitaire des agents exerçant des missions similaires et du volet de la valorisation de l'expérience qui, pour nos organisations syndicales, se distingue de l'ancienneté.

Si nous sommes certains de l'ouverture prochaine de négociations sur ces points, il n'en demeure pas moins que notre société, notre collectivité, l'ensemble des agents ont été éprouvé depuis 2020 par plus de 24 mois de COVID, plus de 7 mois de conflit entre l'Ukraine et la Russie, une augmentation des prix à la consommation sans précédent depuis les années 70 où salaires et traitements indiciaires suivaient annuellement l'inflation contrairement à aujourd'hui.

Nous formulons une **réévaluation générale de tous les RIFSEEP de 15% minimum et des montants de base minimum** inclus dans l'accord RIFSEEP comme suit :

Groupe	Montant Actuel	Montant Sollicité
C7-C8	100 € Bruts	170 € Bruts
B6 – B5	120 € Bruts	190 € Bruts
A4 – A3	140 € Bruts	220 € Bruts
A2 – A1	160 € Bruts	240 € Bruts

Nous savons, Monsieur le Directeur Général des Services que notre proposition saura retenir votre attention et permettre l'entame de nouveaux échanges au bénéfice des agents.